



Bulletin Municipal

« De pierres et d'arbres et d'eau
et la vie autrement »

EDITO

N° 41 – JANVIER 2026

En parachevant ce bulletin municipal, c'est une partie de mon histoire, que je laisse derrière moi. C'est aussi une page importante de ma vie que je m'apprête à refermer. Après trente années d'exercice au service de notre commune, voici pour moi, venu le temps d'une retraite que je souhaite à la fois sereine, active et fidèle aux valeurs qui m'ont guidé tout au long de mon engagement.

Ces trois décennies ont été riches : riches de rencontres, riches de projets menés collectivement, riches d'espoirs partagés et parfois de déceptions. J'ai eu le privilège d'accompagner notre village dans ses transformations, petites ou grandes en fonction de nos moyens financiers, tout en sachant garder l'authenticité de notre commune. Rien n'aurait été possible sans l'implication quotidienne des différentes équipes municipales, des agents, des forces vives associatives, des partenaires institutionnels... et sans votre confiance, renouvelée mandature après mandature.

Si j'éprouve aujourd'hui une émotion particulière, ce n'est pas tant à l'idée de quitter ma fonction qu'à celle de vous dire au revoir dans ce rôle que j'ai occupé avec passion. Je reste profondément attaché à notre commune, à son patrimoine, à son dynamisme, et son esprit de solidarité qui en font un lieu où il fait bon vivre.

Je vais laisser la place à une nouvelle équipe, porteuse de projets et d'énergie. Je lui souhaite pleine réussite dans la continuité comme dans le renouveau, pour poursuivre ce que nous avons construit, et imaginer ce que nous n'avons pas encore osé faire. J'invite également toutes les personnes voulant s'impliquer dans la vie locale, à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

À vous toutes et tous, je veux dire simplement : merci. Merci pour ces années partagées, pour vos encouragements, vos exigences aussi, elles m'ont toujours poussé à donner le meilleur. Merci pour les sourires croisés, les invitations improvisées, les échanges parfois vifs ou courtois, mais toujours sincères. Cette confiance restera pour moi la plus belle des récompenses.

Comme les années précédentes je vous invite le samedi 10 janvier 2026 à la salle polyvalente de Peyrabout, à partir de 18h30, pour la présentation des vœux de la municipalité.

En espérant que 2026 vous apporte joie et bonheur, je vous renouvelle comme tous les ans mes vœux chaleureux et sincères pour cette nouvelle année en y associant ceux du conseil municipal et du personnel communal.

Je vous souhaite, ainsi qu'à notre commune, un avenir heureux et apaisé.
Bonne année 2026.

Jean Paul Brignoli



La Commune

L'idée de commune apparaît au Moyen Âge, d'abord dans le nord de l'Italie, où elle désigne l'organisation politique des villes. Elle se développe grâce à l'essor du commerce et à la croissance économique urbaine. Les richesses générées permettent à certaines cités de revendiquer, puis d'obtenir, une autonomie relative face au pouvoir central. Elles organisent alors leur vie collective autour de l'amélioration du quotidien des habitants : entretien et éclairage des rues, création de marchés, mesures de sécurité ou encore prévention des incendies.

Qui a inventé les communes :

Le 14 décembre 1789, la Constituante vote une loi créant les municipalités ou communes désignées comme la plus petite division administrative en France et c'est ainsi qu'était officielisé le mouvement d'autonomie communale révolutionnaire.

Les communes en France aujourd'hui

On compte aujourd'hui **plus de 34 000 communes en France**, dont la plupart sont rurales. Leur nombre tend toutefois à diminuer en raison des regroupements et fusions suite à la volonté politique des pouvoirs publics. Chaque commune possède un **nom**, une **mairie** et un **territoire délimité**, dont les limites sont consignées dans le **cadastral**. Elle tient également à jour des **registres d'état civil**, conservés en mairie, dans lesquels sont enregistrés les naissances, mariages et décès survenus sur son territoire.

Le fonctionnement de la mairie

La mairie est le lieu où s'exerce le pouvoir communal. Elle fonctionne grâce à une **municipalité** composée du **maire**, de ses **adjoints** et du **conseil municipal**. Des **employés communaux** (secrétaires, agents d'entretien, jardiniers, personnel scolaire ou de bibliothèque, etc.) assurent le bon fonctionnement quotidien de la commune. Plus la commune est grande, plus les effectifs de l'exécutif sont importants.

Le **conseil municipal** vote le **budget** et propose des **projets** destinés à améliorer la qualité de vie des habitants. Ces projets sont d'abord étudiés en **commissions**, puis présentés au conseil municipal pour décision.

Le rôle du maire

Le **maire** dirige l'équipe municipale et représente l'État au sein de la commune. Il convoque et préside le conseil municipal, veille à l'application des lois et à l'exécution des décisions prises. Il est également le premier interlocuteur auprès des habitants : à leur écoute, il oriente l'action collective et locale vers l'amélioration du cadre de vie de tous.

Un engagement citoyen

Voter aux élections municipales revient à **choisir une équipe** qui sera la plus à même de répondre aux besoins et aux attentes des habitants. Tout citoyen âgé de **plus de 18 ans**, domicilié dans la commune et souhaitant s'investir dans la vie locale peut **se présenter pour intégrer un conseil municipal**.

Élections municipales 2026

Nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants comme Peyrabout

À compter des élections municipales de mars 2026, un nouveau mode de scrutin s'appliquera à toutes les communes de moins de 1 000 habitants, en vertu de la réforme électorale loi n°2025-444 adoptée le 21 mai 2025. Cette évolution vise à harmoniser les règles sur l'ensemble du territoire, renforcer la parité et assurer une meilleure stabilité des équipes municipales.

Passage au scrutin de liste paritaire

Désormais, les candidats devront se présenter sous forme de **listes complètes ou incomplètes**, avec une alternance obligatoire **femme / homme ou homme / femme** sur toute la liste.

Listes obligatoires (fin des candidatures isolées)

Alternance stricte entre les sexes

Listes incomplètes autorisées (jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges à pourvoir)

Exemples selon la taille du conseil municipal :

Conseil de 11 sièges → liste possible dès 9 candidats

Les listes devront être déposées à la préfecture avant le jeudi 26 février 2026.

Fin du panachage

Il ne sera plus possible de rayer ou d'ajouter des noms sur un bulletin de vote. Tout bulletin modifié sera nul. Les électeurs votent donc pour une équipe, et non plus pour des personnes choisies individuellement.

Un scrutin à deux tours, comme dans les communes de 1 000 habitants et plus

Premier tour : si une liste obtient la majorité absolue, elle reçoit automatiquement la moitié des sièges (prime majoritaire).

Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Pour infos : second tour (si nécessaire) : seules les listes ayant obtenu **10 %** des suffrages au 1^{er} tour peuvent se maintenir.

Des fusions sont possibles avec des listes ayant obtenu au moins 5 %.

Tête de liste : La personne qui se présente au poste de maire n'est pas forcément la « tête de liste » inscrite sur le bulletin de vote.

Quels changements pour notre commune ?

Plus de parité : les conseils municipaux seront composés à parts égales d'hommes et de femmes.

Des projets d'équipe : la logique de liste favorise une candidature collective autour d'un programme.

Organisation simplifiée : la commune bénéficie d'un cadre identique à celui des communes plus grandes.

À retenir pour les habitants

Le nouveau système s'applique **dès mars 2026**.

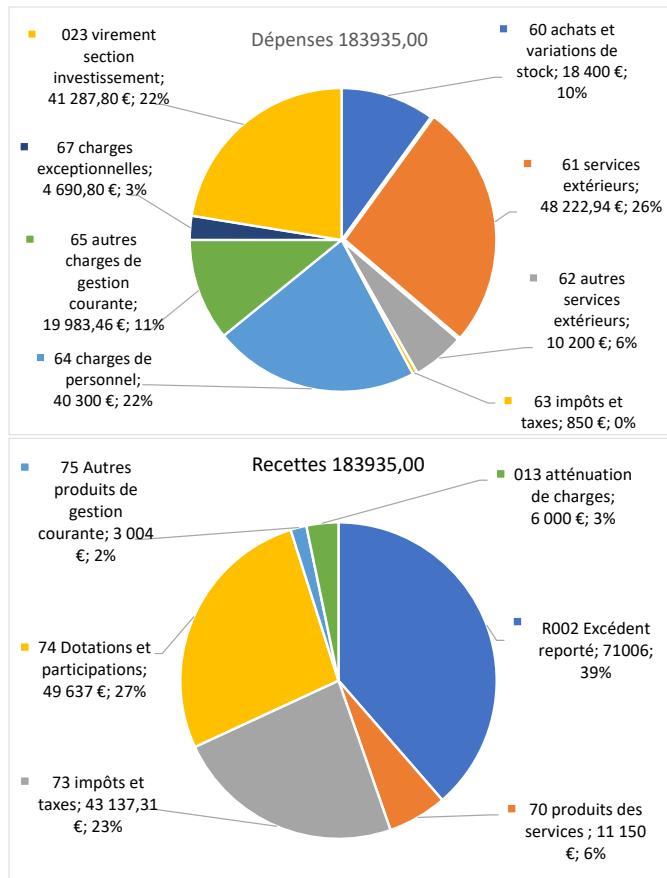
Pour les personnes souhaitant se présenter : la mairie reste à votre disposition afin d'accompagner les habitants.

Pour les électeurs : les bulletins ne doivent **pas être modifiés** (panachage interdit).

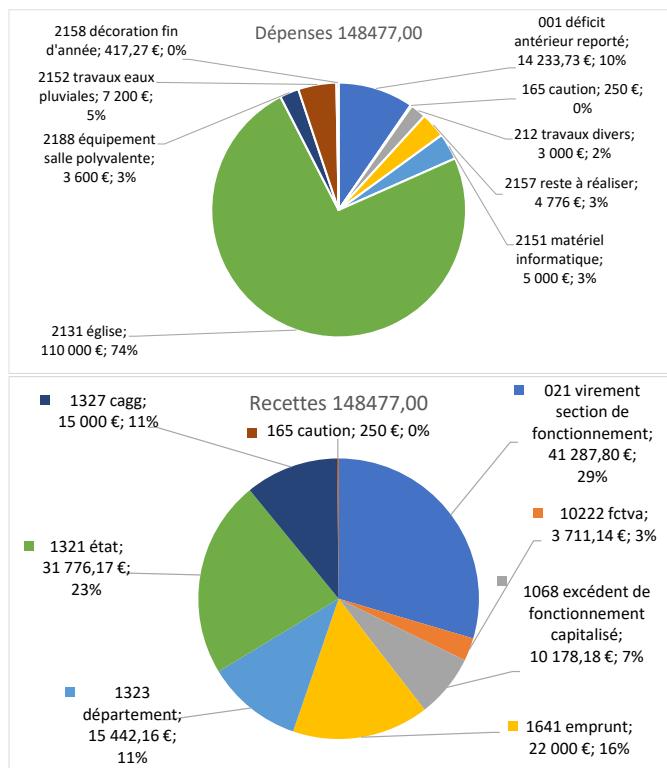
Election des conseillers communautaires : les règles de désignation restent inchangées, ils sont désigné(e)s suivant l'ordre du tableau.

COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES FINANCES

Budget prévisionnel 2025 fonctionnement



Budget prévisionnel 2025 investissement



COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES TRAVAUX

Investissements réalisés en 2025

1109,64€ Achat de panneaux électoraux.
 1139,20€ Caniveau sur la place + bande de guidage salle polyvalente.
 4776,00€ Achat d'un broyeur d'accotement.
 2099,88€ Achat 15 tables salle polyvalente.
 419,96€ Achat de dalles podotactiles adhésives + nez de marche salle polyvalente.
 171,62€ Achat destructeur de papier.
 205,22€ Illuminations de fin d'année.
 188,40€ Reliure état civil 2013/2022.
 299,90€ Achat d'un déshumidificateur pour le local archives.
 1687,20€ Achat matériel informatique.
 Concernant les travaux d'élagage sur la C3 allant du Bourg au village du Faux, ils se sont terminés au début de l'année 2025, sous la houlette de Rémy Robin, avec l'aide précieuse de Fred Zefner et de l'employé communal.



Investissements restant à réaliser et budgétisés en 2025 :

Eglise : à l'issue d'un entretien le 7 octobre dernier avec Monsieur Ottman Zaïr secrétaire général de la préfecture nous avons enfin obtenu la subvention de l'Etat. Le montant des travaux s'élève à 108946,80€ et le marché avait été attribué à l'entreprise Yves Giraud. Le plan de financement se décompose de la façon suivante :

Dotation de l'Etat (35%) : 31776,17€

Département (10%) : 15442,16€

Communauté d'agglomération : 15000,00€

Commune : 28570,73€

TVA : 18157,74€

Sachant que nous récupérons la TVA à l'année N+1 et que nous avons également sollicité la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français avec une subvention variable comprise entre 2000€ et 10000€.

Les travaux doivent débuter au mois de mai 2026.

Travaux de voirie : ils doivent être effectués par Evolis23 pour un montant de 5423,08€.

Travaux concernant les eaux pluviales : ils doivent être effectués par l'entreprise Laurent Bord le long du chemin fleuri à Pétillat comprenant la pose de caniveaux et regards pour un montant de 7186,09€

COMMISSION COMMUNALE NATURE ET PATRIMOINE

Comme nous l'avons évoqué dans le précédent bulletin municipal, le circuit B3V (Boucle des 3 Villages) a bien été fléché début mars.



Deux équipes se sont partagées pour apposer la signalisation en

cette fin de matinée ensoleillée. Il nous reste à finaliser le dernier circuit qui fera le **Tour De Peyrabout**. Et pour nous aider à circuler dans nos chemins, Mr Rémi Gaspard nous a sollicité afin d'ouvrir un chemin sur une parcelle communale. Après nous être rendu sur place et engagé une discussion, nous avons accepté sa demande. En échange, il nous autorise à utiliser les chemins tracés dans certaines de ses parcelles. Une convention a été contractualisée entre la mairie et le propriétaire.

COMMISSION ANIMATION

Le samedi 25 janvier, nous étions une quarantaine



de personnes à trinquer pour fêter l'année

2025. Le buffet était un peu différent des autres années avec des petits fours et des



pains garnis en plus de la galette. Il semble avoir été apprécié au vu des plateaux repartis vides.

Sous la neige, le 15 mars, nous étions à peine



une dizaine pour nettoyer les fossés de la route de Sainte-Feyre, dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature ». Avec plus de main d'œuvre, le travail serait plus facile. Alors rdv le 21 février 2026 pour continuer ce nettoyage.

Le 26 avril, une balade ornithologique, organi



sée par la LPO (ligue de protection des oiseaux) s'est déroulée sur notre commune. Par

un très beau temps, les membres de cette association nous ont initiés à la reconnaissance du chant des oiseaux.

Peut-être parce que l'association nationale l'avait avancée au 23 mai, que la municipalité l'a maintenue le 30 mai sur le pont de l'Ascension. La fête des voisins n'a pas attiré beaucoup de Peyrabounaud cette année. Seule une quinzaine de personnes sont venues festoyer autour des plats confectionnés par chacun d'entre nous. On reprend RDV le dernier vendredi de mai 2026 ?



Cette année encore, Peyrabout a accueilli l'Enfer Vert. La foule était présente sous un soleil de plomb !

Merci à Paul, Valentin et Aurélien d'avoir par-



ticipé à la commémoration du 8 mai qui fêtait ses 80 ans.

Trois jeunes sapeurs-pompiers étaient présents pour célébrer le 11 novembre avec les



municipalités de Sainte- Feyre, La Saunière et Peyrabout. Merci à eux. C'est toujours

agréable de voir de la jeunesse concernée par la vie de la commune.



Fin décembre, la municipalité ira à la rencontre de chaque habitant de 70 ans et plus pour lui offrir un panier gourmand.

Nous vous attendons encore nombreux le samedi 10 Janvier 2026 à partir de 18h30 pour les vœux de la nouvelle année.

COMMISSION SECURITE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel élaboré par la mairie pour organiser la réponse de la commune en cas d'événement majeur : intempéries, inondation, tempête, incendie, rupture de réseau, etc. Il a pour objectif principal de **protéger au mieux la population** et d'assurer la continuité des services essentiels.

À quoi sert le PCS ?

Le PCS permet de :

- **Anticiper** les risques connus sur le territoire communal.
- **Organiser la coordination** entre les élus, les services municipaux et les partenaires (pompiers, préfecture, associations de secours...).

- **Définir les actions d'urgence** : évacuation, mise à l'abri, information de la population, soutien logistique.

- **Mobiliser rapidement** les moyens humains et matériels de la commune.

Comment fonctionne-t-il ?

En cas de situation exceptionnelle :

- La cellule de crise communale est activée en mairie.

- Les équipes municipales agissent selon les procédures définies dans le PCS.

- La population peut être prévenue par différents moyens : SMS, messages vocaux, site internet, ou porte-à-porte selon la situation.

Un outil évolutif

Le PCS est régulièrement mis à jour pour tenir compte :

- de l'évolution des risques,
- de l'évolution de la population,
- des nouveaux équipements de la commune,
- des retours d'expérience d'événements passés,
- des consignes de la préfecture.

Pourquoi est-ce important pour les habitants ?

Parce qu'un PCS efficace permet :

- une **réponse rapide**,
- une **meilleure protection des personnes et des biens**,
- une **organisation claire** en cas de crise.

Le PCS est un engagement fort de la commune pour assurer la **sécurité de tous**.

COMMISSION NUMERIQUE

Le conseil municipal souhaite remercier Johan Laroche, administrateur de notre site internet, pour les différentes mises à jour effectuées tout au long de l'année. En plus des différentes rubriques, vous pouvez consulter le planning ainsi que les conditions de location de la salle polyvalente directement sur le site de la commune : <https://peyrabout.fr>

SDEC

Principales actions 2025

Voici quelques faits marquants repérés pour 2025 :

Le SDEC* a réaffirmé son engagement dans la **modernisation de l'éclairage public** des communes : malgré un contexte financier difficile, il continue d'offrir un accompagnement technique et financier aux communes qui souhaitent renouveler ou mettre à jour leurs installations.

Le SDEC continue de promouvoir la rénovation énergétique via RENOV23 : ce service public gratuit reste une porte d'entrée pour des aides, des conseils techniques, un accompagnement de projet (isolation, chauffage, etc.).

Impacts et bénéfices pour les collectivités & habitants

Pour les communes : la modernisation de l'éclairage public peut signifier des **économies sur la facture énergétique**, moins de dépenses pour l'entretien et une meilleure qualité d'éclairage.

Pour les habitants / propriétaires : grâce à RENOV23, il devient plus simple d'accéder à des aides pour la rénovation énergétique ce qui peut contribuer à améliorer le confort, réduire les factures d'énergie, et valoriser le patrimoine immobilier.

Pour l'environnement : en favorisant l'efficacité énergétique et l'électromobilité, le SDEC joue un rôle dans la **transition écologique** sur le territoire creusois.

Où trouver plus d'informations / bulletins complets :

Le site officiel du SDEC : « Actualité » / « Nos publications » sur sdec23.org — c'est là que le syndicat publie ses communiqués, actions en cours, délibérations.

* Syndicat départemental des énergies de la Creuse

ASSOCIATION DE SOUTIEN A DOMICILE DU DONZEIL



TARIFS 2025 (sous réserve de modifications en 2026)

L'Association vous propose 2 services à domicile, moyennant une adhésion annuelle de 20€.

Les intervenants sont salariés de l'association.

REPAS A DOMICILE :

A partir du 1^{er} avril 2025 pour 11,50€*, ou 13,25€* (pour des repas mixés) vous pouvez bénéficier de la livraison de repas froids livrés 3 fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi) constitués de :

- Une entrée
- Une viande ou poisson
- Un accompagnement
- Un fromage
- Un dessert
- Un potage ou un second dessert

Avec la possibilité de régimes : sans sucre

ajouté, sans sel ajouté, sans sauce..... et le choix du menu à la semaine ou menu du jour à la semaine

*Ces tarifs comprennent le prix du repas et les frais de livraison.

Les frais de livraison donnent droit à un crédit d'impôts de 50%, si vous utilisez les 2 services (livraison de repas + travaux). Un justificatif est délivré chaque début d'année.

PETITS TRAVAUX :

Entretien extérieur et intérieur : jardinage (matériel et carburant fourni par l'association) ; rangement du bois ; tout autre petit bricolage et/ou travaux saisonniers....

- Sans matériel : 22€ / heure

- Avec matériel : 28€ / heure

Chaque intervention entraîne un supplément d'un montant de 7€ concernant les frais de déplacement des salariés.

50% des sommes engagées donnent lieu à un crédit d'impôt sur le revenu.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement de l'Association ainsi que pour la prise de rendez-vous au :

05-55-64-19-79

06-81-85-84-26

EVOLIS 23



La collecte des déchets évolue ! (Hors Guéret)

Afin de mieux s'adapter aux nouvelles habitudes des habitants, de gagner en efficacité et d'améliorer le service rendu aux usagers, une étude a été menée l'an dernier pour optimiser les tournées des camions de collecte. À la suite de cette étude, l'organisation des tournées et le choix des véhicules ont été revus

afin de limiter la consommation de carburant et d'améliorer la gestion des trajets.

Qu'est ce qui change ?

Début février 2026, l'ensemble du territoire sera organisé en **83 nouvelles tournées**. Cela induit le changement des jours de collecte pour la plupart des usagers du territoire. Pour autant l'organisation géographique des tournées est simplifiée, et seules quelques communes ont plusieurs modèles de calendriers différents sur leur périmètre.

Qu'en est-il des calendriers et de l'information aux usagers ?

Evolis 23 assure l'impression et la distribution en boîte aux lettres de l'ensemble des nouveaux calendriers de collecte 2026. Ceux-ci commencent en février 2026 et se terminent au 31 janvier 2027, comme habituellement. Le reliquat des calendriers non distribués sera déposé en mairie.

Pour les communes les calendriers peuvent être transmis en version **dématérialisée**.

La distribution en boîte aux lettres est prévue début du mois de janvier.

Les calendriers seront disponibles au téléchargement sur le site internet d'Evolis 23, comme à l'accoutumée, courant janvier.

En somme, pour cette année 2026, les calendriers sont imprimés pour l'intégralité des usagers et seront distribués dans les boîtes aux lettres par les agents d'Evolis 23.

>> *En savoir plus ? Rendez-vous sur www.evolis23.fr, rubrique « mes déchets », ou contactez la ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.*



INFOS COMMUNALES OU LA VIE DE LA COMMUNE COMME ELLE VA

L'Etat Civil

- Nouveaux habitants :

M Gilles GOULY et Mme Pascale ADNET à Pétillat

Melle Charlène BOURDIER à Pétillat

Mme Fanny RIFFAUD et son fils Malo au bourg

- Naissances :

Louis, Fernand LEYRAT PETIOT le 23 avril 2024

Théa ROBIN le 26 novembre 2025

Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles

- AOUDJANE Eric « ELERIC » au Faux : Electricité Générale – Dépannage 7/7,
- BORD Céline à Pétillat : infirmière, 06.65.34.36.89,
- BOUEYRE Alexandre au bourg : infirmier, 06.65.34.36.89,
- DEBROSSE Eric à Pétillat : distributeur de boissons « Creuse Café »,
- DIABONE Christian au Faux : apiculteur « La Reine de Pique »,
- GAEC CAILLAUD au bourg : élevage bovin,
- HUNEAU Stéphane à Pétillat : menuiserie, agencement intérieur,
- LACROUX Karine au Faux : assistante maternelle,
- SPRAGUE Martin au bourg : travaux de maçonnerie,
- TORRENT Sylvain au bourg : moniteur guide de pêche,
- TOURRET Leslie au bourg : infirmière.

Prenons Date pour 2026

10 janvier : Vœux de la municipalité

21 février : nettoyons la nature

15 mars : Elections municipales 1^{er} tour

22 mars : Elections municipales 2^{ème} tour

8 mai : Cérémonie de commémoration de 1945

30 mai : fête des voisins

20 juin : l'Enfer vert au stade de Peyrabout

(?) juillet : Messe à Peyrabout (Sainte Madeleine)

7 septembre : cérémonie du bois du Thouraud

11 novembre : Commémoration armistice de 1918

Colombarium

Le colombarium de notre commune dispose de niches libres pour accueillir les urnes cinéraires. Pour obtenir une concession, vous êtes invité à en faire la demande à la mairie. Chaque emplacement est concédé pour une durée de 30 ans (durée pouvant être renouvelée).

La contribution est de 600 euros.



Concession au cimetière

La tarification d'une concession perpétuelle au cimetière de 2,50 x 2,75 m est de 100,00€ + 25,00€ de frais d'enregistrement à la perception.

Extincteurs

Dans chaque village, un extincteur, libre d'accès, est en cas d'urgence à la disposition des habitants :

- Le Faux, chez Didier Roger
- La Ruade, à la fontaine proche du lavoir
- Pétillat, chez indivision Bord
- Le Bourg, dans le hall d'entrée du logement communal.

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est disponible dans le hall d'entrée du logement communal, à côté de la mairie.

La municipalité s'est dotée d'un deuxième défibrillateur portatif destiné aux associations et à tout ce qui concerne l'évènementiel.

La Bibliothèque Municipale – Relais de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Ouverte les jours et heures d'ouverture de la mairie, un fonds d'environ 500 documents (romans, documentaires, jeunesse...) est à votre disposition. L'inscription est entièrement gratuite. Si vous désirez lire ou relire un livre particulier, n'hésitez pas à le demander, si celui-ci est disponible au centre de prêt, nous pouvons vous l'obtenir.

C'EST TOUJOURS BON A SAVOIR

Brûlage des déchets verts Interdiction



INFLUENZA AVIAIRE



PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :
 - votre vétérinaire
 - ou la Direction Départementale de la Protection des Populations : 05 55 41 72 26
 - ou la Préfecture (en dehors des horaires de bureau) : 05 55 51 59 00

PROMENEURS

- Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- Téléphonez au 05 55 52 24 81 (service départemental de l'Office français de la biodiversité -

Législation sur le bruit

De façon générale, le conseil national du bruit (CNB) autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :

- En semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

C'est le propriétaire qui est responsable des troubles causés par son locataire.

Carte Nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées à la Mairie de Peyrabout, mais dans une commune équipée du dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Ahun et Guéret.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une demande de carte d'identité : (<https://passeport.ants.gouv.fr>), avant de se présenter au guichet afin de gagner du temps. **Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.**

Recensement journée défense et citoyenneté



Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr>.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Bois du Thouraud – Cérémonie 2025

Le dimanche 7 septembre 2025, comme chaque année, nous avons honorés la mémoire des jeunes résistants tombés au Bois du Thouraud. Cette date marque l'anniversaire du massacre de 1943, lorsque sept maquisards furent fusillés par l'occupant nazi, et d'autres furent déportés. Une ambiance recueillie, empreinte d'émotion et de respect, a rassemblé élus, habitants, descendants et sympathisants.

Le Bois du Thouraud est reconnu comme le berceau du premier maquis creusois. Ce maquis, surnommé la « Tribu des Écureuils », rassemblait des jeunes réfractaires au service du travail obligatoire (STO) sous l'occupation. En raison de cette fuite et de leur engagement dans la Résistance, leur camp fut trahi, ce qui conduisit au drame du 7 septembre 1943.

Le monument de granit, inauguré en 1947, rappelle à jamais les noms des douze martyrs, les sept fusillés et les déportés gravés dans la pierre et dans notre mémoire.



En 2025, la commémoration a également illustré l'engagement de « l'association pour la mémoire des victimes du bois du Thouraud » pour maintenir vivant le site et son message. Un chantier participatif avait été organisé fin août pour préparer les lieux avant la cérémonie.

Plusieurs prises de parole ont rendu hommage aux victimes, rappelé l'histoire du massacre, et souligné l'importance de la mémoire collective. Des collégiens étaient présents, dans le cadre d'un « parcours citoyen », pour s'imprégner de l'histoire, transmettre la mémoire et réfléchir sur le courage et le sacrifice.

Parallèlement, une soirée a été consacrée aux chansons et poèmes de la Résistance, soulignant l'importance de la mémoire culturelle et collective dans la salle municipale de Maisonnisses.

Ces actions montrent que le Bois du Thouraud reste un lieu vivant et visité. C'est non seulement un mémorial figé dans le temps, mais un lieu d'éducation, de réflexion et de transmission des valeurs de liberté et de dignité humaine.

UNRPA SECTION LEPINAS-PEYRABOUT

L'association Ensemble et Solidaire Lépinas Peyrabout a tenu son assemblée générale à Lépinas en présence de Mr Watz et Mr Roger adjoints des deux communes respectives ; Le bureau départemental était représenté par Mme Hélène Giraud et Mr Alain Dumas qui ont expliqué le fonctionnement de la fédération.

Notre association compte 54 adhérents pour l'année 2025. Grâce aux différentes activités proposées par notre équipe, malgré les difficultés rencontrées, le bilan se présente comme assez satisfaisant.

Le 27 avril : repas paëlla à la salle polyvalente de Peyrabout, 54 participants, journée réussie et très appréciée par nos adhérents.

Le 31 mai : voyage dans le Cantal, 50 participants. Ce voyage a permis de découvrir l'histoire et le patrimoine prestigieux de Salers (un des plus beaux villages de France), suivi d'un repas local. Ensuite, direction les sommets du Cantal où un arrêt court a permis la découverte et le savoir-faire d'un buron.



Le 5 octobre : sortie cabaret à Thiers « Le Moulin Bleu ». Très beau spectacle.

Le 25 octobre : concert par la chorale « La Clé des Champs » de Pontarion à la salle polyvalente de Peyrabout.

Le 9 novembre : repas bourguignon toujours à la salle polyvalente de Peyrabout, 54 participants. Très belle journée. Repas assuré par les membres de l'association. Un grand merci à tous.

Encore merci à l'ensemble des adhérents pour leur participation aux activités, aux bénévoles et à nos mairies (Peyrabout et Lépinas).

Toute personne désirant nous rejoindre est la bienvenue.

Yvette Suchaud

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

AGRÉÉE

Les élections des membres du bureau des ACCA ayant lieu tous les trois ans, n'ayant aucun changement, les représentants de l'ACCA restent les suivants :

- Président : Daniel ROUMILHAC
- Secrétaire : Claude GIRAUD
- Trésorier : Christophe AUCLAIR
- Vice-président : Rémi RAPISSAT
- Membres : F. RICARD, Nicolas GIRAUD

Le bureau et l'ensemble de ses adhérents remercient Mr le Maire et son conseil municipal pour l'attribution d'une subvention à notre association.

Bilan saison 2024/2025 ;

Gros gibier :



Chevreuils :
Quota de 16 bracelets demandé atteint, 7 mâles et 9 femelles prélevés.

Sangliers :

23 animaux ont été prélevés, (14 mâles et 9 femelles) dont 6 de plus de 50kg.

Renards :

Une battue a été organisée le 03 mars, très belle journée de chasse qui a permis d'éliminer 6 animaux considérés comme ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts).

Petit Gibier :

Faisans :

4 lâchers de 12 oiseaux ont été réalisés sur la période d'ouverture générale.

Palombes :

De beaux tableaux sur la période de passage,



dommage que très peu de ces oiseaux ne restent pas sur notre territoire pendant la période hivernale.

Bécasses :

Les passionnés de la "Mordorée" ont été particulièrement satisfaits de cette saison 2024/2025.

Réserves de chasse et de faune sauvage ;

Un regroupement de territoire a été réalisé par l'extension d'une superficie déjà existante.

Concours de pétanque ;

En date du 19 juillet, un concours de pétanque a été organisé, malgré une participation moyenne, boissons et sandwichs nous ont permis de faire une recette non négligeable. Cette manifestation est à reconduire en 2026.

Bien que, par obligation, ne faisant plus partie de l'ex AICA " la source de la Gartempe", si l'on en juge par l'augmentation considérable du nombre d'adhésions, nous pouvons constater que notre première saison autonome nous a apportée entière satisfaction.

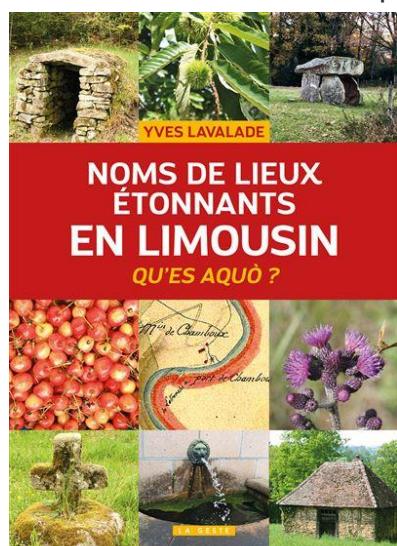
A l'aube de la nouvelle année, l'ensemble des adhérents de notre association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année 2025, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2026.

Daniel ROUMILHAC.

UN BRIN D'HISTOIRE SUR NOTRE COMMUNE

Étymologie des lieux-dits

Les noms de lieux ou toponymes sont partie intégrante de notre culture. Sur nos terres nos ancêtres se sont succédés, nous avons à la fois un capital culturel et linguistique en héritage. D'origine préceltiques ou prélatines, nous rencontrons des noms de cours d'eau » Creuse,



Gartempe » d'origine romaine, nous rencontrons « Ahun » et un nombre important de nom de lieux, « petillat ».

Esquisse d'une classification :

Le rapport à l'eau : Outrelaigue, le Gauilles...

Au relief : la conche...

A la nature du sol : le chier...

A l'agriculture : le coudert

A l'industrie : le moulin, les forges

Les voies de communication : les quatre-routes

Les végétaux : le Faux

La trace identitaire des propriétaires : les Pater

Les formes d'habitat : les Borderies

Les édifices religieux : La Chapelle

Quelques noms de lieux-dits de Peyrabout

1563 Peyrabout

1565 Perrabout

1639 Peyrabou

1801 Peyraboud

Le coudert : pré communal, enclos herbeux près de la maison

Le Faux : le hêtre (1563 le Faug, 1564 le Fau, 1675 le Faulx)

Pétillat : 1565 Peytillac, 1634 Peytillat nom d'origine gallo-romaine, origine confortée par la présence d'une voie romaine.

La Ruade : piste, sentier, chemin rural bordé de maisons

Peug comat : butte brûlée

Lòs clauseux : les enclos

Lòs parges : parcs à bestiaux

Las peladas : endroit pelé, herbe rase

Las vinhòlas : qui a pu porter des vignes

La jartina : lieu broussailleux

La gane : il y a un ruisseau

Cher au Theil : le rocher au tilleul

Las Rebieras : endroit marécageux, tourbières

Les Teignouses : Las Tenhosas, terres ingrates et infertiles

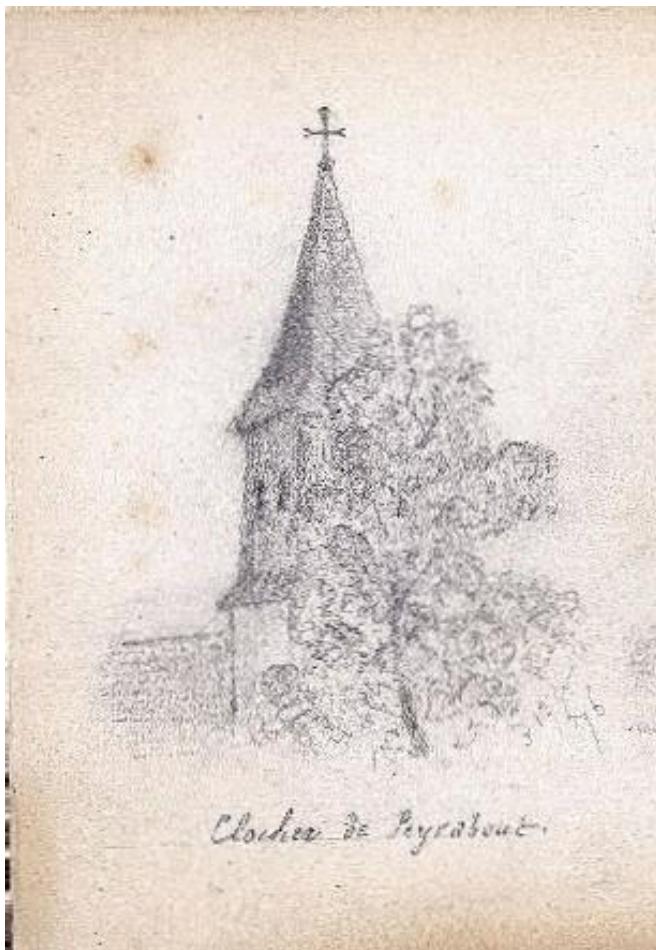
Las Quatonas : quart de setier pour ensemencer les terres « cartelades »

Source : les noms de lieux du Pays d'Ahun d'Yves Lavalade.

Article proposé et rédigé par Roland Auclair

L'église Sainte-Madeleine de Peyrabout, paroisse de Saint-Pardoux en Marche

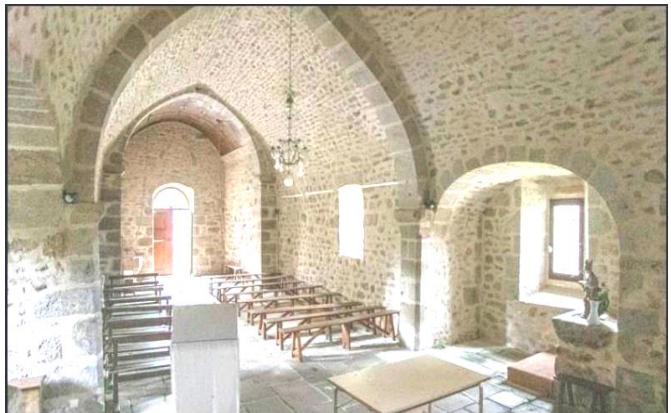
Jusqu'à la révolution, la paroisse de Peyrabout dépendait de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (les Hospitaliers) et était rattachée à la commanderie de Maisonnisses. Le commandeur avait des droits seigneuriaux, notamment la dîme générale sur la paroisse.



La dépendance à l'ordre des Hospitaliers « le pays des pierres debout » montrait son importance religieuse et seigneuriale dans le passé. L'église actuelle date du 17ème siècle, cependant, dans certaines descriptions, il est fait mention d'une église au 12ème siècle. Il est probable qu'il existait une église plus ancienne ou des vestiges sur lesquels l'église a été bâtie au 17ème siècle ce qui tend à confirmer l'existence de contreforts d'angles obliques. Cet édifice est construit en gros moellons (pierres non taillées et irrégulières) en granit, de plan rectangulaire, voûté d'un berceau brisé, divisé en deux travées égales. À l'origine, l'église avait un clocher-arcade (pinnacle) pour les cloches. Cet ancien clocher a été remplacé par un clocher-porche carré. Ce-

lui-ci est surmonté d'une flèche octogonale couverte en ardoise.

L'entrée du chœur est flanquée de deux cha-



elles symétriques voûtées en anse de panier, chacune avec un autel. La sacristie est accessible depuis l'est du chevet (extrémité du chœur des édifices religieux).



Saint Evêque - XVIIe

L'église possède une statuette en bois d'un évêque de style « classique populaire » (16ème siècle).

Le mobilier comprend également des éléments néogothiques curieux démontrant des aménagements postérieurs à la construction initiale.

En 2006, la sauvegarde de l'art français a accordé une aide financière de 4000 € pour la réfection de la maçonnerie dégradée.

Qui est Sainte-Madeleine ?



La statue de Marie-Madeleine dans l'église de Peyrabout tenant un crâne dans ses mains symbolise son profond repentir.

Après avoir été libérée des démons qui tourmentaient son âme, elle devint l'une des disciples les plus dévouées de Jésus.

Marie-Madeleine fût la première à voir le Christ ressuscité et de témoigner de sa résurrection devant les apôtres.

Sa fête est le 22 juillet.

Marie-Madeleine est la sainte patronne des parfumeurs, des gantiers et des repentis.

La Chapelle de Pétillat

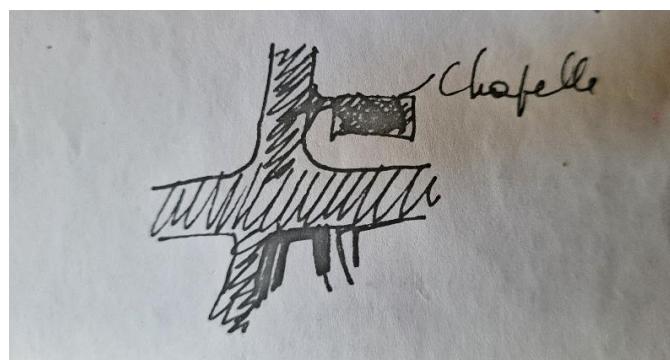
La Chapelle de Pétillat semble très ancienne. Citée dès 1309, elle est alors soumise à la Commanderie de Maisonnisses. Cette dernière vient de passer des mains de l'Ordre du Temple (dont les membres ont été arrêtés en 1307) à celles de l'Ordre de Malte et de Saint Jean de Jérusalem. Elle restera en fonction jusque vers le milieu du XVIIIème siècle. Sa dédicace si elle ne permet pas de fixer précisément l'époque de sa construction peut en donner une idée.

Les chapelles dédiées à Saint Nicolas sont semble-t-il assez rares en Creuse. Il en existait une à Aubusson. On peut supposer que le Saint les patronnant était le Nicolas des légendes dont le culte fut très à l'honneur vers le IXème et Xème siècle. Peut-être peut-on faire remonter à cette époque la construction de la chapelle de Pétillat.

En 1616 toute la paroisse y allait en pèlerinage le jour de la fête du Saint.

Cette chapelle dont l'entretien incombaît aux habitants du village qui semblaient être les propriétaires, était ouverte au culte. Ainsi, en 1666, on y célèbre le mariage de Léonard Sudre, de Pétillat, avec Léonarde Morellon, du village du Rivaud, paroisse de Maisonnisses. C'est le curé de Peyrabout qui officie.

Elle était située au carrefour de la route vers Chantegrelle et de la route qui monte vers le terroir de « la Garde », sur un terrain aujourd'hui transformé en jardin.



Le plan cadastral de 1808 (ce croquis n'est pas le plan de 1808 mais le dessin retrouvé dans les archives communales) nous en donne la position et la grandeur.

Pour assurer l'entretien de ce bâtiment, les habitants de Pétillat louaient un de leurs communaux, de Momplot, soit à des particuliers, soit aux habitants d'autres villages. Ainsi dès 1612, les principaux habitants de Peytihat, afferment pour neuf ans le communal de Momplot aux habitants de Tigoulet moyennant la somme de 27 livres tournois. Cette ferme a pour but de « faire bâtir et édifier leur église de leur dit village ». Doit-on en déduire que la chapelle fut reconstruite à cette époque, peut-être après avoir subi les guerres de religion ? Il paraît difficile de l'affirmer. Sans doute ne s'agit-il que de travaux d'entretien.

Le 13 juin 1655 François Sudre fils de Léonard et Guillaume Giraud s'engagent à faire un certain nombre de réparations. Réparer la couverture, faire un volet fermant le vitrail (verrière). Poser une pièce de bois sur l'autel. Ces réparations sont officiellement commandées par Léonard Brung, clerc, ayant droit des autres habitants moyennant la somme de 10 livres 10 sols. Les travaux devront être terminés pour la Saint Jean Baptiste.

Pareillement, en 1667, Léonard Amathieu, laboureur et maçon de Peytihat, s'engage à réparer la façade avant de la chapelle, de remettre la porte. C'est Sylvain Brung l'ainé qui représente alors les intérêts des habitants.

Après 1720, les visites prieurales ne la mentionnent plus.

Il semble bien, vu l'importance des travaux commandés que les villageois attendaient le dernier moment pour réaliser les travaux d'un bâtiment qu'ils devaient considérer comme une charge inutile. C'est probablement pour cette raison qu'au milieu du XVIIIème siècle elle cessa de servir au culte. Elle ne figure pas en effet parmi les biens confisqués et le terrain sur lequel elle se trouve appartient en 1808 à Guillaume Chaulet ; la mention cadastrale parle de ruines.

En 1831 elle est vendue ou léguée à Jean Chaullet à Frémonteil, juge à Guéret. Celui-ci la vend à Jean-François Valeron en 1893.

La cloche selon certains auteurs, fut fondue à la Révolution pour fabriquer des canons. Mais d'après une tradition locale, elle fut cachée dans un vivier.



INFOS PRATIQUES

Mairie : ouverture le mardi et le jeudi de 14h à 18h.

En dehors de ces horaires, un répondeur est à votre disposition : 05.55.81.10.60.

Adresse mail : mairie.peyrabout@wanadoo.fr

Site internet : <https://peyrabout.fr>

Le Maire : permanence le mardi et le jeudi de 15h00 à 18h00.

Pour le joindre à son domicile, composez le 05.55.80.07.16

En son absence, un répondeur est à votre disposition.

Les Adjoints : Didier Roger : 05 87 56 11 30
Rémy Robin : 06 88 91 81 07

DECHETERIE GUERET : Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Pour tous renseignements, téléphoner au 05.55.89.86.06

DECHETERIE SARDENT : Horaires d'ouverture : le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h ; fermée le lundi, le jeudi et le dimanche.

ADDUCTION EAU POTABLE : compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Pour tout problème appeler le numéro d'astreinte de la CAGG au 06 17 12 99 89

SAMU : 15
Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17
Gendarmerie Ste Feyre : 05.55.62.40.05
ERDF : 0.810.333.323

Trésorerie Guéret : 05 55 52 42 72
Hôpital de Guéret : 05.55.51.70.00

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Gratuite pour les associations de la commune,
- 60 € pour les habitants de la commune,
- 180 € pour les personnes extérieures à la commune,
- Voir conditions sur le site internet de la commune <https://peyrabout.fr>

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Suite à la modification des tournées pour 2026, les calendriers seront distribués directement dans les boîtes aux lettres des usagers par les agents d'Evolis 23 au cours du mois de janvier.

TAD Agglomération Grand Guéret

Espace mobilité au 05.55.51.91.91

Site internet : www.grandgueretmobilite.fr

BIBLIOTHEQUE Multimédia du Grand Guéret

8, Avenue Fayolle 23000 Guéret
05.87.63.00.08 www.bm-grandgueret.fr

LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE

22, Av Charles De Gaulle 05.55.41.45.13
contact@laquincaillerie.tl

Directeur de la publication : Jean Paul Brignoli
Mise en page, impression : mairie de Peyrabout
IPNS